

SARL 2 L PERFORMANCE
Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €
3 sentier du coteau – 78350 Jouy en Josas
RCS Versailles : 932 503 014 – SIRET : 932 503 014 00015

Monsieur Le Greffier
Du Tribunal de Commerce de Versailles
1 place André Mignot – 78000 Versailles

Le 28 juillet 2026,

Objet : Dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

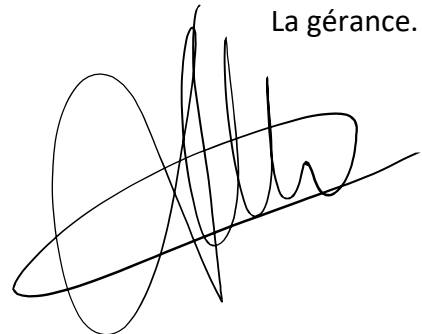
Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en double exemplaire, savoir :

- La Convocation à l'Assemblée Générale des associés,
- La feuille d'émargement de présence,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Le rapport de gestion présenté à l'assemblée d'approbation des comptes dudit exercice,
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée,

Le coût de ce dépôt est réglé par un virement ou paiement par CB.

La gérance.



SARL 2 L PERFORMANCE
Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €
3 sentier du coteau – 78350 Jouy en Josas
RCS Versailles : 932 503 014 – SIRET : 932 503 014 00015

Monsieur Dominique SEZNEC
7 rue Denfert Rochereau
78200 Mantes la Jolie

Lettre remise en mains propre le 4 mai 2025.

Objet : Approbation des comptes annuels,
 Convocation à l'Assemblée Générale des associés.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société se tiendra le 24 juin 2025 à 20 heures, au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

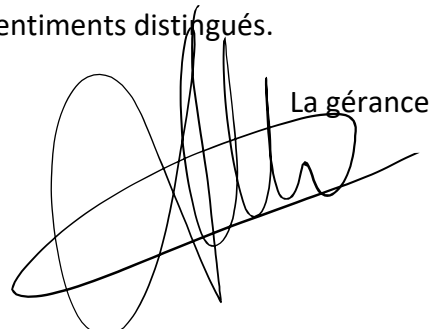
- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et affectation des résultats ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Approbation de ces conventions ;
- Quitus à la gérance ;
- Questions diverses.

Vous avez la faculté de vous faire représenter à cette Assemblée par votre conjoint ou par un associé, dans le cas où la société comprend plus de deux associés. A cette fin, nous tenons à votre disposition une formule de pouvoir.

Conformément à l'article L. 223-26 du Code de commerce et à l'article 36 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, sont joints à la présente :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Le rapport de gestion ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Le texte des résolutions proposées.

En application de l'article L 223-26 du Code de commerce, vous avez la faculté de poser par écrit toutes questions auxquelles nous vous répondrons au cours de l'Assemblée Générale. Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


La gérance

SARL 2 L PERFORMANCE
Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €
3 sentier du coteau – 78350 Jouy en Josas
RCS Versailles : 932 503 014 – SIRET : 932 503 014 00015

Monsieur Laurent BOYER
3 sentier du Coteau
78350 Jouy en Josas

Lettre remise en mains propre le 4 mai 2025.

Objet : Approbation des comptes annuels,
 Convocation à l'Assemblée Générale des associés.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société se tiendra le 24 juin 2025 à 20 heures, au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et affectation des résultats ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Approbation de ces conventions ;
- Quitus à la gérance ;
- Questions diverses.

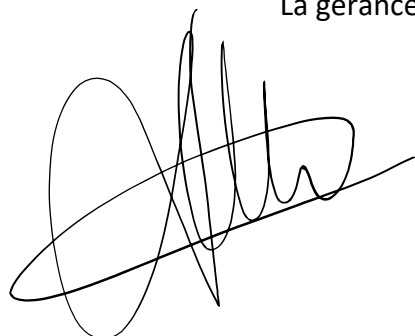
Vous avez la faculté de vous faire représenter à cette Assemblée par votre conjoint ou par un associé, dans le cas où la société comprend plus de deux associés. A cette fin, nous tenons à votre disposition une formule de pouvoir.

Conformément à l'article L. 223-26 du Code de commerce et à l'article 36 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, sont joints à la présente :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Le rapport de gestion ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Le texte des résolutions proposées.

En application de l'article L 223-26 du Code de commerce, vous avez la faculté de poser par écrit toutes questions auxquelles nous vous répondrons au cours de l'Assemblée Générale. Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La gérance



SARL 2 L PERFORMANCE
Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €
3 sentier du coteau – 78350 Jouy en Josas
RCS Versailles : 932 503 014 – SIRET : 932 503 014 00015

Monsieur Frédéric SADYS
98 rue de Boissy
95320 Saint Leu La Forêt

Lettre remise en mains propre le 4 mai 2025.

Objet : Approbation des comptes annuels,
 Convocation à l'Assemblée Générale des associés.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société se tiendra le 24 juin 2025 à 20 heures, au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

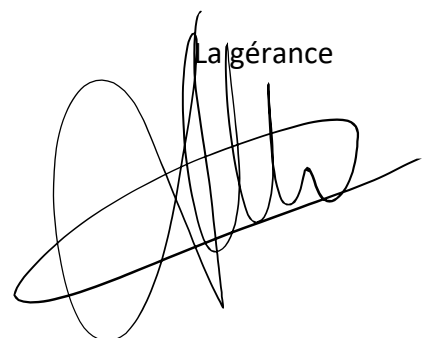
- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et affectation des résultats ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Approbation de ces conventions ;
- Quitus à la gérance ;
- Questions diverses.

Vous avez la faculté de vous faire représenter à cette Assemblée par votre conjoint ou par un associé, dans le cas où la société comprend plus de deux associés. A cette fin, nous tenons à votre disposition une formule de pouvoir.

Conformément à l'article L. 223-26 du Code de commerce et à l'article 36 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, sont joints à la présente :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Le rapport de gestion ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Le texte des résolutions proposées.

En application de l'article L 223-26 du Code de commerce, vous avez la faculté de poser par écrit toutes questions auxquelles nous vous répondrons au cours de l'Assemblée Générale. Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

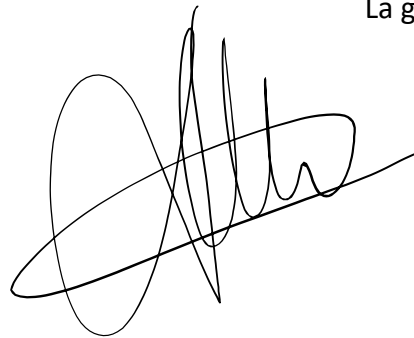
La gérance


SARL 2 L PERFORMANCE
Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €
3 sentier du coteau – 78350 Jouy en Josas
RCS Versailles : 932 503 014 – SIRET : 932 503 014 00015

Nom, Prénom, adresse des associés	Nombre d'associés	Émargement	Nom des mandataires
Dominique SEZNEC 7 rue Denfert Rochereau 78200 Mantes la Jolie	30		
Laurent BOYER 3 sentier du Coteau 78350 Jouy en Josas	30		
Frédéric SADYS 98 rue de Boissy 95320 Saint Leu La Forêt	40		
Totaux	100		

Feuille de présence certifiée sincère, véritable par les 3 associés présents ou représentés, possédant ensemble 100 parts sur les 100 parts formant le capital social.

La gérance



SARL 2 L PERFORMANCE
Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €
3 sentier du coteau – 78350 Jouy en Josas
RCS Versailles : 932 503 014 – SIRET : 932 503 014 00015

Rapport de la gérante sur les opérations concernées par l'article 223-19 du code de commerce à l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2025

Messieurs les associés,

Conformément à l'article L 223-19 du Code de Commerce, je dois porter à votre connaissance les opérations qui sont intervenues directement, ou par personne interposée, entre la société et l'un de ses associés ou son gérant, durant l'exercice 2025.

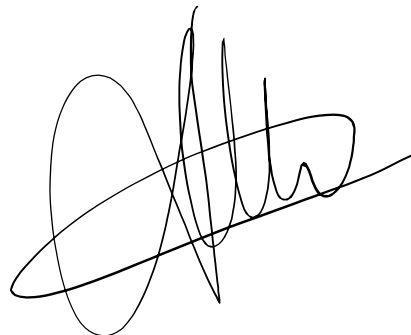
Léa SADYS disposait d'un compte courant qui s'élevait à 6845,72 € au 31 décembre 2025

Ce compte n'est pas productif d'intérêts.

Vous aurez donc à statuer sur les conventions telles qu'elles se sont déroulées en 2024 dans les conditions qui viennent d'être décrites.

Exemplaire certifié conforme par le
Mandataire social Léa SADYS

Fait à Paris Le 31 décembre 2025.
Léa SADYS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

SARL 2 L PERFORMANCE
Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €
3 sentier du coteau – 78350 Jouy en Josas
RCS Versailles : 932 503 014 – SIRET : 932 503 014 00015

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 décembre 2025.

L'an deux mille vingt-six et les vingt-quatre juin à vingt heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance. Est présent ou représenté - Représentant 100 parts sur 100 soit 100 %.

- Dominique SEZNEC - 7 rue Denfert Rochereau - 78200 Mantes la Jolie ;
- Laurent BOYER – 3 sentier du coteau – 78350 Jouy en Josas ;
- Frédéric SADYS - 98 rue de Boissy - 95320 Saint Leu La Forêt.

Madame Léa SADYS préside l'assemblée en sa qualité de gérante. Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié du capital social, et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- La feuille de présence (Pouvoirs des associés représentés annexés);
- Le rapport de gestion de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Le rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce ;
- Les questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

- Approbation des comptes de l'exercice 2025 et affectation des résultats ;
- Rapport gérance - conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Approbation de ces conventions ;
- Quitus à la gérance ;

- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport :

- De gestion de la gérance ;
- Spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion, répond aux questions écrites des associés. Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice, clos le 31 décembre 2025, qui font apparaître un profit de 3452 €. En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé. Cette résolution mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 faisant ressortir un profit de 3452 €. L'Assemblée décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- L'intégralité du profit reste sur le compte d'exploitation et ne sera pas affecté ;
- L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre de cette exercice. Cette résolution mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale constate l'absence de conventions susceptibles d'être relatés dans le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce. Cette résolution mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales. Cette résolution mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent. L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 35 289 € en 2025 contre 11 509 € au titre de 2024. Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 30 837 € pour l'exercice contre 5689 € pour l'exercice précédent. Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 30 837 € au le 31 décembre 2025 contre 5689 € au le 31 décembre 2024.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 3452 € au 31 décembre 2025 contre 5820 € en 2024. Le résultat exceptionnel s'établit à 3452 € au 31 décembre 2025, contre 5820 € en 2024. En conséquence, après déduction de toutes charges, impôts, amortissements, notre résultat net se solde par un profit de 3452 € contre un profit de 5820 € en 2024. Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE.

Il n'y a pas d'évènements importants entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport susceptibles d'être relatés.

ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Comme l'exercice précédent, nous sommes à la recherche de nouveaux clients afin de développer le chiffre d'affaires de notre entreprise. Nous avons des contacts importants avec de nombreuses fédérations sportives ou Instituts nationaux, ainsi que comités nationaux olympiques surtout dans le cadre de la formation continue des entraîneurs de haut niveau. Les contrats en cours continuent et sont de belles réussites. La société fonctionne bien mais doit rapidement se développer. Nous rencontrons de grosses lenteurs dans la finalisation des contrats avec les comités olympiques nationaux ou les organismes internationaux.

ACTIVITÉ EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITÉS DES FILIALES : NÉANT.

FILIALES ET PARTICIPATIONS : NÉANT.

PRISES DE PARTICIPATIONS : NÉANT.

PRISES DE CONTROLE : NÉANT.

PRÉSENTATION COMPTES ANNUELS - AFFECTATION RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2020 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

À l'actif :

- Les créances, disponibilités nettes sont de 10 272 €, contre 6 820 € pour l'exercice précédent.

Au passif :

- Capitaux propres s'élèvent à 10 272 €, contre 6 820 € en 2024.
- Pas d'emprunts et ni de dettes

STRUCTURE FINANCIÈRE.

Les comptes annuels qui vous sont proposés n'ont pas subi de modification au niveau des règles de présentation et d'évaluation. Nous vous demandons de bien vouloir les approuver et de consentir à la gérance quitus pour l'accomplissement de son mandat.

SITUATION DE L'ENDETTEMENT.

	31/12/2025	31/12/2024
Endettement/capitaux Propres	30837/34289=90%	5689/11509=49%
Endettement/Chiffre d'affaires	30837/34289=90%	5689/11509=49%
Coût Moyen d'endettement	0 / 0 = Indéterminé %	0 / 0 = Indéterminé %

Compte de résultat

Les produits d'exploitation ressortent à 3452 € au 31 décembre 2025 contre 5820 € pour 2024. Le résultat d'exploitation s'établit à 3452 € contre 5820 € au 31 décembre 2024. Une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultat Affectation

L'exercice clos le 31 décembre 2025 fait ressortir un bénéfice de 3452 €. Cette somme sera réinvestie dans les actions de développement de la société.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des 3 précédents exercices.

DÉPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

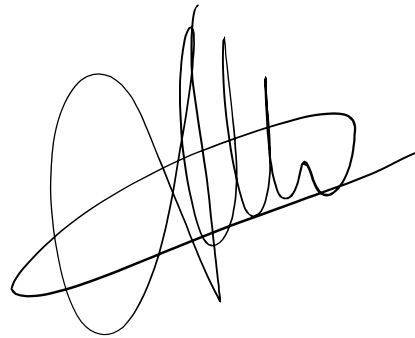
CONVENTIONS REGLEMENTÉES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à Paris le 31 décembre 2025.

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by several vertical strokes and a horizontal line at the bottom.

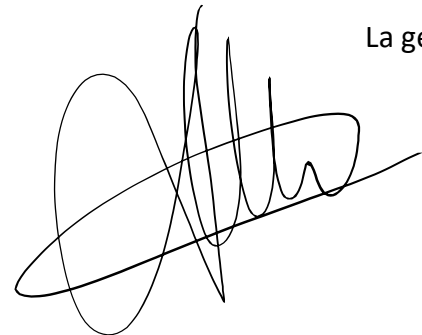
SARL 2 L PERFORMANCE
Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €
3 sentier du coteau – 78350 Jouy en Josas
RCS Versailles : 932 503 014 – SIRET : 932 503 014 00015

Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce Exercice clos le 31 décembre 2025.

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée auxdits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'L' shape followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

La gérance

Extrait du compte rendu d'AG société 2L Performance du 28 juillet 2026
Résolution d'affectation du résultat 2025

Le Président donne lecture du rapport :

- De gestion de la gérance ;
- Spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion, répond aux questions écrites des associés. Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice, clos le 31 décembre 2025, qui font apparaître un profit de 3452 €. En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé. Cette résolution mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 faisant ressortir un profit de 3452 €. L'Assemblée décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- L'intégralité du profit reste sur le compte d'exploitation et ne sera pas affecté ;
- L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre de cette exercice. Cette résolution mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

Résolution n° 3

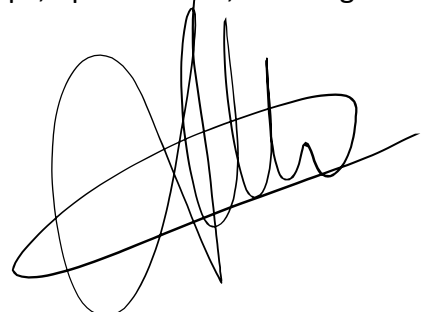
L'Assemblée Générale constate l'absence de conventions susceptibles d'être relatés dans le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce. Cette résolution mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales. Cette résolution mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.



Déclaration pour la période : **Année 2025**

Formulaire N° 2065 (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2065-BIS (applicable au 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-B (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-C (applicable au 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-E (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2033-F (applicable au 31/12/2024)

Annexe N° 2033-G (applicable au 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable au 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable au 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable au 31/12/2025)

Annexe N° 2468 (applicable au 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés

(Applicable au 31/12/2025)

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	3 sente du coteau		
Code postal	78350	Ville	JOUY EN JOSAS
		Pays	FRANCE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%	3 452	Déficit (report du 2033-B)	
-----------------------------------	--	--------------------------	-------	----------------------------	--

AUTRES INFORMATIONS

3 - COORDONNÉES DU CONSEIL

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I)	I		
Forme juridique ou titre	SARL	Nom et prénom ou dénomination	GCG
Numéro, type et nom de voie	195 rue Lecourbe		
Code postal	75015	Ville	PARIS
N° téléphone	0680033361	Pays	FRANCE

(Applicable au 31/12/2022)

Bilan simplifié

(Applicable au 31/12/2025)

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
2 - Actif circulant			
Créances autres (3)	3 426		3 426
Disponibilités	6 846		6 846
TOTAL II	10 272		10 272
TOTAL GENERAL (I + II)	10 272		10 272

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Report à nouveau	5 820
Résultat de l'exercice	3 452
TOTAL I	10 272
TOTAL GENERAL (I + II + III)	10 272

Compte de résultat simplifié de l'exercice

(Applicable au 31/12/2025)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		0
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		34 160
Autres produits				129
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				34 289
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				30 837
Autres charges externes				0
Autres charges				0
Total des charges d'exploitation (II)				30 837
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				3 452
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				3 452

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	3 452	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	3 452	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

(Applicable au 31/12/2021)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

(Applicable au 31/12/2025)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

(Applicable au 31/12/2025)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Composition du capital social

(Applicable au 31/12/2024)

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	2L Performance	Nom d'usage	
Nom et prénom	BOYER Laurent		
Nombre de parts ou d'actions	30	Pourcentage de détention	30,00%
Date de naissance	20/07/1961	Pays de naissance	FRANCE
1 Code postal de naissance	75011	Commune de naissance	PARIS
Numéro, type et nom de voie	3 sente du Coteau		
Code postal	78350	Ville	JOUY EN JOSAS
Pays	FRANCE		
Titre	2L Performance	Nom d'usage	
Nom et prénom	SEZNEC Dominique		
Nombre de parts ou d'actions	30	Pourcentage de détention	30,00%
Date de naissance	08/07/1947	Pays de naissance	FRANCE
2 Code postal de naissance	78200	Commune de naissance	MANTES LA JOLIE
Numéro, type et nom de voie	7 rue Denfert Rochereau		
Code postal	78200	Ville	MANTES LA JOLIE
Pays	FRANCE		
Titre	2L Performance	Nom d'usage	
Nom et prénom	SADYS Frédéric		
Nombre de parts ou d'actions	40	Pourcentage de détention	40,00%
Date de naissance	06/02/1968	Pays de naissance	FRANCE
3 Code postal de naissance	62700	Commune de naissance	BRUAY LA BUISSIÈRE

Numéro, type et nom de voie	98 rue de Boissy		
Code postal	95320	Ville	SAINT LEU LA FORET
Pays	FRANCE		



Filiales et participations

(Applicable au 31/12/2021)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises Composition du capital

(Applicable au 31/12/2017)

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises Filiales et participations

(Applicable au 31/12/2017)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

(Applicable au 31/12/2025)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit

(Applicable au 31/12/2022)

1. MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT NET IMPOSABLE AU TAUX RÉDUIT DE 10 %

CALCUL DU RÉSULTAT NET IMPOSABLE AU TAUX RÉDUIT DE 10 % - ACTIF, BIEN OU SERVICE N° 1

Actif, bien ou service, famille de biens ou services

CALCUL DU RÉSULTAT NET IMPOSABLE AU TAUX RÉDUIT DE 10 % - ACTIF, BIEN OU SERVICE N° 2

Actif, bien ou service, famille de biens ou services

CALCUL DU RÉSULTAT NET IMPOSABLE AU TAUX RÉDUIT DE 10 % - ACTIF, BIEN OU SERVICE N° 3

Actif, bien ou service, famille de biens ou services

